



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 11 mai 2020

COVID-19

Point de situation sur l'activité partielle et les secteurs concernés

Au 11 mai, plus de **9 470 établissements ont été autorisés** à mettre en œuvre l'activité partielle sur la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Ces autorisations concernent **58 000 salariés** pour **26,4 millions d'heures** potentiellement chômées.

<i>demandes validées</i>	Nb Ets	Effectif salariés	Heures demandées
GUADELOUPE	7 734	48 252	21167 467
SAINT-MARTIN	1 089	5 430	2521 348
SAINT-BARTHELEMY	648	4 318	2209 590

Pour la **Guadeloupe**, 5 secteurs représentent 70% des effectifs autorisés :

- Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles : 20%
- Activités de services administratifs, financiers et autres : 19%
- Construction : 11%
- Hébergement et restauration : 11%
- Industrie manufacturière : 9%

Pour **Saint-Martin**, 5 secteurs représentent 77% des effectifs autorisés :

- Hébergement et restauration : 25%
- Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles : 17%
- Activités de services administratifs, financiers et autres : 17%
- Construction : 14%
- Industrie manufacturière : 4%

Pour **Saint-Barthélemy**, 5 secteurs représentent 89% des effectifs autorisés :

- Hébergement et restauration : 41 %
- Construction : 21 %
- Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles : 15 %
- Activités de services administratifs, financiers et autres : 8 %
- Industrie manufacturière : 4 %

Au 11 mai, **26,4 millions d'euros ont été mis en paiement** pour 8 640 entreprises (soit 87% des demandes reçues) et 2,7 millions d'heures.

Rendez-vous sur le site de la DIECCTE pour toute question et conseil sur la saisine des demandes:

<http://guadeloupe.dieccte.gouv.fr/mesures-economiques>